

Licence Professionnelle

Systemes Informatiques et Logiciels

Département
informatique

UFR
Sciences

Annexe 3

Spécialité : Audit et Sécurité des Réseaux et des Systemes d'Information

EVALUATION DES CONNAISSANCES

1) Structuration

La formation repose sur une complète harmonisation pour les publics divers susceptibles de la suivre. Les UE1 (50h) et UE2 (50h) permettront cette harmonisation, grâce au choix parmi deux parcours proposés par l'équipe pédagogique.

Il est à noter la proposition d'un module de rattrapage, commun aux deux parcours, sur l'anglais technique de base. En effet, certains étudiants ayant un bon niveau en anglais, il ne sera pas nécessaire de conduire toute la promotion à suivre un cours d'anglais de base pendant le cursus. Ce module, pourra être particulièrement apprécié en formation continue. Le laboratoire multimédia du campus 3, permettra également une auto-formation en anglais pour ceux qui le désirent (cf. partie IV.9 « Autres modalités pédagogiques »). En revanche le module M4.1 d'anglais technique spécialisé pour l'audit dans les réseaux et les systèmes d'information, sera proposé dans l'UE4 « Outils et méthodologies pour les SI ».

Nous avons proposé en annexe un projet d'emploi du temps sur l'année, qui permet cette harmonisation et surtout un fonctionnement unique (cours et projets) pour les étudiants en alternance et ceux en formation initiale. Le rythme de la formation pourrait alterner entre l'IUT et l'entreprise de la manière suivante :

- 1 semaine de formation à l'IUT. Chaque module d'une durée standardisée à 20 h, ou un multiple de 20 h, constitue une séquence de 3 jours, ou un multiple de 3 jours. Les étudiants qui ne sont pas en formation initiale retourneront dans leur entreprise pendant les congés universitaires. La durée cumulée de la formation sera de 13 semaines + 4 semaines de projet .
- 1 semaine de stage en entreprise.

Cette période de 2 semaines sera reconsidérée en fonction de l'expérience sur le terrain dans le cadre du « Comité de pilotage et de suivi ».

La licence proposée comporte 450 h d'enseignement auxquelles s'ajoutent 150 h de projets tuteurés et 16 semaines de stage. Il est prévu neuf unités d'enseignement d'approfondissement pour l'ensemble des étudiants. Des projets tuteurés permettant d'effectuer une synthèse par la pratique des connaissances techniques abordées dans ces différentes unités d'enseignement seront réalisées tout au long de la formation. Un stage en entreprise d'une durée de 16 semaines permettra de mettre en pratique les connaissances techniques acquises au cours de la formation et d'enrichir les compétences au niveau professionnel. Une soutenance sera organisée en juin.

2) Alternance

La formation intègre l'alternance comme principe de fonctionnement unique. L'objectif est d'atteindre au moins 50% des effectifs en formation par alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et formation continue). Cette contrainte impose que les étudiants en formation initiale, soient sous convention de stage alterné (cf. la proposition de calendrier universitaire en annexe).

La formation a reçu une habilitation pour l'alternance avec le CFA de l'Université de Caen (cf. convention liant le Conseil Régional de Basse-Normandie et l'Université de Caen).

En ce qui concerne les modalités de partenariat professionnel, la formation est articulée avec les professionnels d'entreprises partenaires, par leur participation en tant que formateur et tuteur, mais également par leur implication dans le « Comité de pilotage et de suivi » de la formation.

L'organisation unique du calendrier universitaire garantit une cohérence de l'enseignement. L'organisation sous forme de modules de trois jours consécutifs (principe général), représentant 20h d'enseignement, avec une découpe minimale par demi-journée, doit faciliter la participation de professionnels à l'équipe pédagogique.

Un suivi individualisé des étudiants et des apprentis sera fait dans le cadre des relations entre le tuteur de la formation et le tuteur dans l'entreprise d'accueil. Il pourra se matérialiser par un cahier de suivi.

3) Modalités de contrôle de connaissances

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 :

- La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.
- Modalités de capitalisation : lorsque la licence n'est pas obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables ; elles font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Autres modalités :

- Le schéma général d'évaluation est celui du contrôle continu intégral (sans session de rattrapage).
- Chaque enseignant, responsable d'un module, fera une ou des évaluation(s) à l'issue de son module, soit sur le temps du module, soit sur une journée dédiée aux contrôles continus (possibilité de mutualiser les surveillances).
- Quelques journées de rattrapage permettront de faire les contrôles qui n'auraient pas pu être faits pendant les modules.

4) Jury

Le jury comprend l'ensemble des enseignants de la licence, dans la mesure où ce dernier comprend pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle (conformément à l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999).

5) Modalités d'évaluation de la formation

Le conseil pédagogique, le comité de direction et le comité de pilotage et de suivi permettront chacun à leur niveau d'évaluer la formation. Une articulation entre ces trois outils sera à mettre en place afin de se donner les moyens opérationnels pour évaluer la formation par rapport aux critères fixés et détermineront les correctifs nécessaires à apporter.

L'évaluation porte sur :

- la pertinence de la formation au regard des évolutions dans le temps des besoins des entreprises,
- la satisfaction des étudiants et des salariés, dans leur demande de formation et de développement professionnel,
- les différents partenariats conclus,
- le taux d'embauche des diplômés.

6) Projet tuteuré

Le projet tuteuré de 150 h, est destiné à faciliter l'acquisition de la pratique et le maniement des concepts enseignés. Il permettra de conduire à un « savoir-faire » et « savoir-être » dans un contexte professionnel. Il développera les qualités d'organisation et de travail en groupe. Le projet tuteuré débouchera sur une réalisation concrète répondant à un cahier des charges fixé par un tuteur d'entreprise et un tuteur pédagogique (enseignant). Il peut être une préparation à un stage d'entreprise qui suivrait.

Modalités d'organisation : Il se fera en alternance avec la partie en entreprise. Durant cette période, les étudiants n'auront aucun cours. Les étudiants en formation initiale, en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation seront donc alternativement en projet ou en stage dans l'entreprise. Dans la mesure du possible, les projets se dérouleront en entreprise.

Évaluation : Il donnera lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale. ECTS : 5.

7) Organisation du stage

Le stage a une durée de 16 semaines.

La recherche des entreprises d'accueil s'effectue par l'étudiant et fait partie de la préparation à la licence : seuls les étudiants ayant trouvé une entreprise d'accueil au début de la formation en septembre pourront s'inscrire définitivement dans la licence. Dans le cadre de nos partenariats industriels régionaux, nationaux et internationaux, nous pourrions proposer aux étudiants une liste de stages. Le choix de l'entreprise d'accueil pourra intervenir assez tôt pour les étudiants bénéficiant du dispositif de sélection anticipé. En effet, ils pourront prendre des contacts avant la fin de leur cursus (L2, BTS, DUT).

Le suivi des stages est assuré par un enseignant ou formateur de la formation (IUT, partenaire). Ce suivi se réalise dans le cadre de rencontre entre le maître de stage (entreprise), le tuteur de la formation et le stagiaire, une fois minimum pendant la durée du stage.

Tous les enseignants de la formation ont vocation à être tuteur (titulaires, MCF associés, chargés d'enseignement). Un responsable des stages sera désigné parmi les membres de l'équipe pédagogique. Il sera chargé d'organiser la gestion et le suivi des stages (suivi du choix des stages, désignation des tuteurs, organisation du suivi et des soutenances, démarche prospective/partenariats auprès des entreprises).

Le tuteur professionnel (maître de stage) est désigné par l'organisation d'accueil du stage.

Le stage fera l'objet d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale. L'évaluation concerne donc la conduite du stage (capacité d'intégration dans l'entreprise, capacité à nouer des collaborations efficaces pour réaliser la mission demandée, autres qualités du stagiaire dans l'exercice de son stage) pour laquelle le tuteur en entreprise est directement impliqué, la soutenance orale finale et le mémoire écrit.

Évaluation : Il donnera lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale. ECTS : 12. La répartition (sur 40) est la suivante : rapport sur 15, soutenance sur 15 et évaluation du maître de stage sur 10.

8) Mémoire

Les candidats au diplôme auront à rédiger un mémoire universitaire relatif à leurs missions principales dans l'entreprise à l'issue de leur stage.

Les objectifs de ce mémoire sont de développer les qualités rédactionnelles et de synthèse écrite, d'être le cadre d'une évaluation formalisée des acquis en matière de connaissance du métier, de savoir-faire et de compétences dans le domaine de l'audit et de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information des entreprises, et enfin d'être le support privilégié pour préciser l'orientation professionnelle choisie.

Ce mémoire fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants de la formation et du tuteur de l'entreprise d'accueil.

9) Tableau des matières et des coefficients

	UE/Module	ECTS	type/nb min Evaluations
UE1	Mise à niveau partie 1	4	
	Parcours 1		
M11	Réseaux-1		1
M12	Réseaux-2		1
	Parcours 2		
M13	Arithmétique dans Z		1
M14	Réseaux-3		1
	Tronc commun		
M15	Hacking et gestion mémoire en « C »		1
UE1	Mise à niveau partie 2	4	
	Parcours 1		
M21	Arithmétique dans Z		1
M22	Fondamentaux des systèmes Linux		1
	Parcours 2		
M23	Gestion de la mémoire et débordement en « C »		1
M24	Fondamentaux des systèmes Linux		1
	Tronc commun		
M25	Histoire et typologie des attaques		0
M26	Expression-communication		1
UE3	Principes des Systèmes d'Information	5	
M31	Systèmes d'Information		1
M32	Big Data		1
UE4	Outils et méthodologies pour les Systèmes	5	
M41	Anglais		1
M42	Droit		1
M43	Gestion de projets		1
UE5	Gestion des Systèmes d'Information partie 1	5	
M51	Cryptographie		1
M52	Sécurité des Systèmes d'Information		1
UE6	Gestion des Systèmes d'Information partie 2	5	
M61	Sécurité des réseaux		1
M62	Administration système		1
UE7	Meth Audit	5	
M71	Diagnostic		1
M72	Technique d'audit		1
M73	Audit de terrain		1
UE8	Audit appliqué et analyse des risques	5	
M81	Audit informatique		1
M82	Analyse et diagnostic des risques		1
M83	Application web		1
UE9	Politiques correctives et infrastructures	5	
M91	Infrastructure		1
M92	Sécurité et infrastructure		1
UE10	Projet tuteuré	5	Rapport + oral
UE11	Stage	12	Rapport + oral